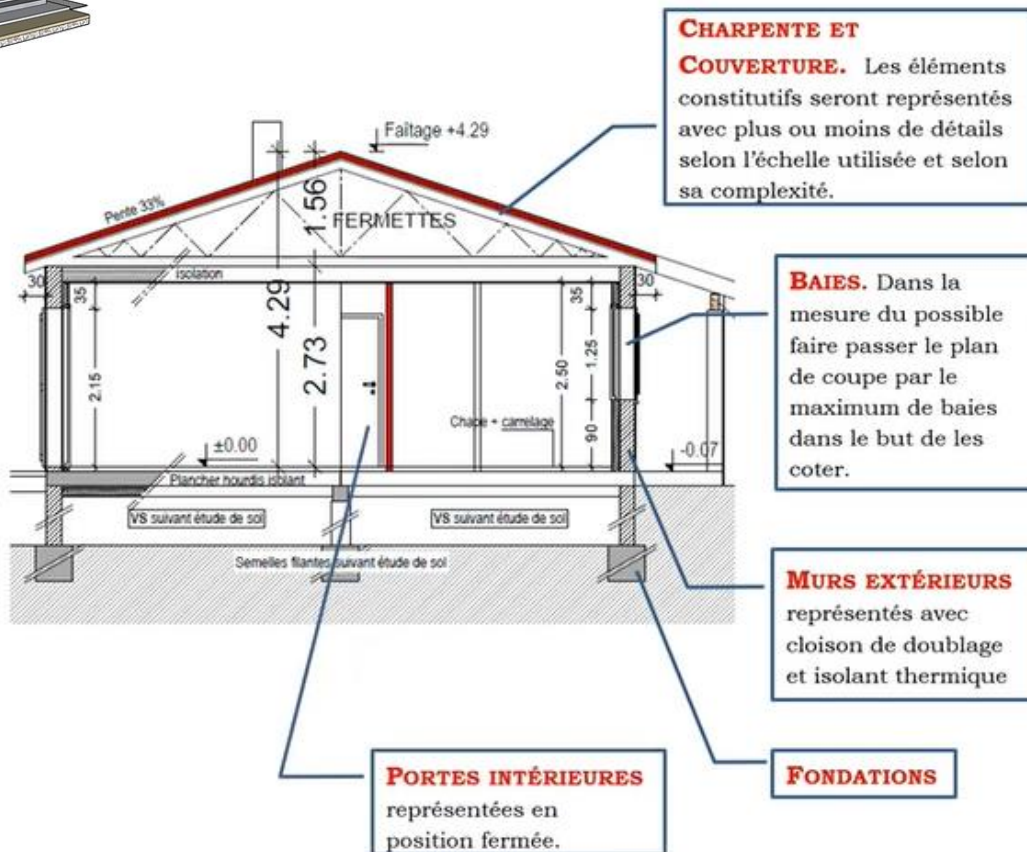
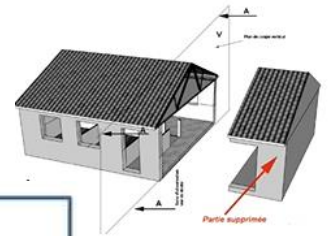


METIER : CONSTRUCTEUR BATIMENT



Compétences acquises :

Dans l'exercice du métier, l'apprenant devra être capable de :

- Interpréter des plans, des schémas, des directives et des fiches techniques.
- Planifier l'exécution du travail.
- Produire un rapport d'intervention.
- Appliquer les mesures d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement au travail.
- Effectuer des croquis et des dessins de fabrication et d'assemblage normalisés permettra la compréhension et la communication des travaux à réaliser à tous les intervenants.
- Etc.

Quelques profils :

- Responsable de projet ;
- Chef chantier ;
- Conducteur de travaux ;
- Responsable bureau d'études (BE) ;
- Etc...

NB : Pour y arriver l'apprenant devra avoir comme connaissances antérieures suivantes :

- Bonne base en mathématique et en physique
- Maîtrise des techniques de communications
- Connaissance informatique.